

Profaner Notre-Dame, c'est bien moins grave que dire que l'islam est une saloperie !

écrit par Christine Tasin | 11 juillet 2014



✖ Il va falloir, un jour, que des justes demandent des éclaircissements à la justice. Peut-être qu'au lieu de multiplier les commissions, les observatoires, les organisations para-ministérielles, les clubs de réflexion... qui coûtent la peau des fesses aux contribuables, il faudrait que le gouvernement nomme [7 sages](#) pour étudier les réquisitoires des procureurs et les décisions de justice afin de mettre de l'ordre... et de faire en sorte que la République soit vraiment une et indivisible et que la justice soit la même sur tout le territoire.

Nous sommes la risée du monde entier.

Vu et entendu à Belfort : Un délinquant qui assomme **un moine** pour le dévaliser et dont c'est le **22 ème délit** en moins de 10 ans écope de **4 ans ferme** (dont il ne fera sans doute que quelques mois, loi Taubira oblige) / Une [militante anti-islam](#) qui traite l'islam de saloperie devrait être condamnée à **3 mois de prison avec sursis et s'acquitter de 7500 euros** d'amende plus indemnités si les juges suivaient le réquisitoire du procureur.

Lu dans [le Figaro](#) : les **9 Femen** qui ont manifesté **seins nus dans**

Notre-Dame et auraient **abîmé** les cloches de la cathédrale devraient payer **1500 euros d'amende** si les juges suivent le réquisitoire du procureur. Elles sont poursuivies pour dégradations commises dans l'Eglise mais, fort étrangement, alors que le christianisme était clairement pourfendu, le procureur n'a pas retenu le chef d'incitation à la haine contre les chrétiens comme l'a fait le procureur de Belfort qui pratique l'amalgame islam = musulmans. Apparemment l'amalgame christianisme = chrétiens ne marche pas, on se demande bien pourquoi...

Lu sur le site de [Génération Identitaire](#) : Damien Rieu et Arnaud Delrieux **mis en examen** parce que 76 jeunes identitaires étaient **montés sur le toit de la mosquée en construction de Poitiers, sans dégrader quoi que ce soit** sont soumis à un **contrôle judiciaire strict et se voient interdire d'avoir le moindre contact avec les 76 jeunes...** On appréciera en regard la liberté entière dont ont joui et continuent de jouir les Femen, qui, elles, sont entrées dans un lieu saint, l'ont profané et abîmé et ont hurlé des slogans hostiles au christianisme.

Lu sur [France Guyane](#) : la candidate du FN **qui avait comparé Taubira à un singe** devra, si les juges suivent le réquisitoire du Procureur, passer **4 mois (fermes) en prison, payer 5000 euros d'amende et être inéligible 5 ans...** Ce qu'elle a fait est une connerie, et j'[avais écrit](#) pourquoi à l'époque, mais de là à requérir une telle peine... quand on compare avec la relaxe de [Nicolas Bedos](#), **qui avait traité Marine Le Pen de salope fascisante...**

Une conclusion s'impose à la seule lecture de ces quelques cas, emblématiques de la déroute judiciaire ou plutôt de l'ahurissante et antirépublicaine tyrannie politique s'appuyant sur certains juges :

HOLLANDE A INVENTE LA SACRALISATION DES MINISTRES ET ESSENTIELLEMENT CELLE DE SON AME DAMNEE TAUBIRA, SACRALISATION QUI S'ACCOMPAGNE DE

CELLE DE L'ISLAM.

Les Romains donnaient, eux aussi, à leurs magistrats, le pouvoir de vie et de mort et les licteurs qui les précédaient en tous lieux portaient la hache (symbole du pouvoir de mise à mort) au milieu des "fasces", faisceau de verges représentant le pouvoir de corriger. Leur présence annonçait au peuple la présence d'un des représentants de l'Etat qui, à ce titre, était SACER, (sacré et donc intouchable).

Sauf que... les Romains avaient une autre idée de leur tâche, de leur rôle et pensaient avant tout à la grandeur de Rome. C'est pourquoi s'attaquer à eux c'était s'attaquer à Rome. Et les pouvoirs des magistrats romains, malgré leur sacralité avaient d'énormes limites. Ils n'étaient élus que pour un an (on en rêve !), ils étaient au moins deux à se partager le pouvoir), et tout citoyen romain peut faire appel au peuple quand il considère qu'il est le jouet d'un abus de pouvoir d'un magistrat...

C'est peu dire que nous sommes loin du modèle romain et que tend actuellement à prévaloir le modèle du despote oriental, musulman de préférence qui impose la charia à tous et se situe quant à lui au-dessus des lois...

Combien de temps encore les Français accepteront-ils cela ?

Christine Tasin